

MESSAGE A TOUS LES PRÊTRE  
(26 mai 1962)

Que les prêtres veillent aussi à ne pas s'abandonner totalement à l'agitation et aux œuvres extérieures du saint ministère.

Car une soif d'agir qui ne serait pas contrôlée conduit peu à peu l'âme à l'indigence ; et le bien de la paroisse pas plus que les multiples intérêts du diocèse ne peuvent la justifier. De plus, elle ne peut pas ne pas causer un grave préjudice aux candidats au sacerdoce. Comment, en effet, des adolescents pourront-ils apprécier comme il faut la gravité de la charge sacerdotale si, portant les yeux sur le prêtre, ils ne peuvent pas trouver en lui un exemple de perfection à imiter ? Mais pour qu'ils puissent présenter un modèle à suivre, que les prêtres se souviennent des devoirs principaux de leur charge : offrir dignement le Sacrifice de l'autel, annoncer la Parole de Dieu, administrer les sacrements, visiter les malades - surtout ceux qui sont proches de la mort -, instruire ceux qui ne connaissent pas la foi. Le reste, qui ne tient pas à ces obligations, doit être laissé de côté ou bien toléré en dernière place. »